

Crédit de Fr. 350'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment "LA REGIE"

1. PREAMBULE

Dans le cadre des études sur le potentiel solaire global de Delémont, une analyse de détail a été réalisée sur 21 sites potentiels présentant les meilleures opportunités de construction. Cette étude est basée sur une analyse incluant 12 critères d'ordre technique et économique. Les projets de centrale solaire de la patinoire, de WENGER (2x), Avenir 33, Imprimerie PRESSOR SA - Le Quotidien Jurassien et Cinemont SA ont déjà été réalisés entre 2013 et 2015.

La présente demande de crédit a pour but de réaliser une centrale photovoltaïque sur le bâtiment "LA REGIE" en cours de construction à la rue de la Mandchourie. Cette construction sera réalisée en collaboration avec le propriétaire, la Caisse de pension de la République et Canton du Jura (CPJU). Les principes de construction et de financement de la centrale "LA REGIE" seront totalement identiques aux projets déjà réalisés. En termes de production énergétique, une puissance de 95 kWc et une production annuelle de 95'000 kWh sont escomptés. La surface photovoltaïque nette sera d'environ 600 m². Le résultat de l'appel d'offres public fixera définitivement ces valeurs.

Les SID fourniront cette énergie à leurs clients au travers des nouveaux produits 100 % renouvelables TOPAZE et AMBRE.

Le capital de Fr. 350'000.- sera ouvert au processus de "prêts citoyens". Ce modèle est en effet un succès avec plus de 58.50 % de participation par "prêts citoyens" pour les projets déjà réalisés. Le solde sera financé par voie d'emprunt bancaire. A noter que cette souscription restera réservée aux collectivités et institutions publiques locales, cantonales et partenaires (notamment La Charte), aux personnes physiques ou morales, locales et cantonales.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Comme pour tous les projets photovoltaïques des SID, l'intégration architecturale, notamment et principalement le choix de l'inclinaison des panneaux photovoltaïques, a été étudiée pour préserver l'enveloppe originelle des bâtiments.

La partie visible des travaux sera uniquement concentrée sur la toiture du bâtiment mais dès la fin des travaux, les panneaux seront pour ainsi dire invisibles depuis le sol. Les équipements techniques (onduleurs, armoires basse tension, etc.) seront concentrés dans les locaux techniques du bâtiment.

Selon la planification de réalisation du bâtiment LA REGIE, la centrale photovoltaïque des SID devrait être construite durant le premier semestre 2017.

La toiture sera louée sur 25 ans, soit payée une fois à la mise en service, soit par locations annuelles. C'est une pure action de comptabilité analytique pour définir objectivement et exhaustivement le coût de production de l'énergie de chaque centrale. La location sera de Fr. 1.-/m²/an pendant 25 ans.

3. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT

En fonction des valeurs d'expérience acquises lors de la réalisation des six premières installations, ainsi que d'une étude préliminaire du site, le montant des travaux est de Fr. 350'000.- HT. Il se compose comme suit :

en francs, HT

- centrale photovoltaïque LA REGIE	170'000.-
- onduleurs LA REGIE	45'000.-
- équipements électromécaniques et comptage LA REGIE	72'000.-
- prestations de montage et mise en service LA REGIE	45'000.-
- divers et imprévus LA REGIE (environ 5 %)	18'000.-

TOTAL

350'000.-

Les coûts ci-dessus sont arrêtés à l'indice de novembre 2016 et pourront être indexés en fonction de la date effective des travaux.

Pour la part de la Municipalité, le calcul des charges de financement se présente comme suit :

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit HT			350'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	x		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	x		
Prélèvement comptable sur un fonds existant		x	Fonds No
Solde du fonds au 31.12.2015			
Financement nécessaire par voie d'emprunt			350'000.00

Charge financière - montants en CHF			
Taux de l'amortissement comptable (10 % = 10 ans / 5 % = 20 ans / 4 % = 25 ans / 2 % = 50 ans)	%	4	14'000.00
Durée de l'amortissement comptable	ans	25	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 2.25 %*			7'875.00
Total de la charge financière annuelle			21'875.00

*Cette charge financière annuelle sur l'investissement de Fr. 350'000.- s'élève à Fr. 21'875.-, tenant compte d'un amortissement sur la durée de vie des installations, soit 25 ans, et un taux d'intérêt du prêt citoyen de 2.25 %.

Les détails des projets peuvent être consultés sur rendez-vous préalable aux SID.

4. PRÉAVIS DES AUTORITÉS

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 novembre 2016

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 28 novembre 2016 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit de Fr. 350'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment "LA REGIE" est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Renaud Ludwig

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 12 décembre 2016

